

PLACE À LA DIVERSITÉ CULTURELLE



C'est avec fierté que je vous présente la première Politique culturelle de Rawdon, le fruit d'un très beau travail d'équipe. Les membres du comité ont su identifier les besoins, recueillir des idées, et innover en présentant des actions à mettre en place afin de faire une place d'honneur à la culture de Rawdonnoise.

Notre municipalité connaît, soutient et apprécie les artistes Rawdonnois de grand talent. Cette politique nouvellement adoptée sert également d'outil de travail pour le conseil afin que les décisions prises reflètent notre milieu culturel Rawdonnois.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la création de cette politique; votre dévouement et passion ont été indispensables.

Bruno Guilbault

C'est un grand privilège pour moi que d'avoir pu participer, avec le comité et les membres du Service des loisirs et de la culture, aux travaux de réflexion ayant mené à la présente Politique culturelle de Rawdon.

À travers ces orientations, nous souhaitons du plus profond de notre cœur faire bénéficier les citoyens de Rawdon d'une offre artistique et culturelle accessible, de qualité et diversifiée. Nous aspirons également au partage et aux échanges entre les artistes et la communauté, tout en mettant en valeur notre riche patrimoine et nos nombreuses richesses naturelles.

Un merci sincère aux artistes et citoyens qui ont à cœur le développement culturel et qui ont participé de près ou de loin à cette Politique culturelle et au plan d'action qui en découle.

Josianne Girard, conseillère



MEMBRES DU COMITÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE :

André Lacroix, Audrey Roy Lavallée, Geneviève Chaussé,
Feu Florence Hally, Daniel Michaud, David Pelletier, Moïse Piuze, Guillaume Saladin
Isabelle Ménard, Edith Beauséjour, Nathalie Venne
Josianne Girard, Stéphanie Labelle
Andrée St-Georges et Catherine Gaudet de Culture Lanaudière

MEMBRES DU COMITÉ DU PLAN D'ACTION CULTUREL :

Marianne Rainville, Alexandre Piuze Gualmini, Sylvie Thifault,
Marie-Christine Rivest, Christian Perreault, Marie-Claire Bouchard

LA POLITIQUE CULTURELLE

1.0

LE POSITIONNEMENT DE LA CULTURE

« La Municipalité de Rawdon se met en action en adoptant une politique culturelle collée à l'identité et aux spécificités propres à Rawdon et à ses citoyens. Elle soutient et encourage les pratiques artistiques et rend disponible une offre culturelle de qualité adaptée aux besoins et à la réalité d'aujourd'hui. L'offre culturelle comme plateforme unificatrice et comme facteur de saines habitudes de vie de ses citoyens. »

Le comité de la politique culturelle a été animé tout au long de ses travaux par les volontés suivantes :

- Volonté de faire de la culture un élément des **saines habitudes de vie** ;
- Volonté de **créer une alliance** forte entre la nature et la culture;
- Volonté de **reconnaître les artistes** engagés dans la mise en valeur de la culture à Rawdon;
- Volonté de **développer une communauté** d'artistes inclusive, forte et présente;
- Volonté **d'intégrer des œuvres** des artistes un peu partout sur le territoire.

2.0

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Dans sa finalité, la Politique culturelle de Rawdon est mise en œuvre pour ses citoyens et ses citoyennes.



Favoriser l'accessibilité des arts et de la culture pour la communauté



Soutenir le partage et les échanges entre les artistes et avec la communauté



Optimiser la conservation du patrimoine, sous toutes ses formes



Démontrer un souci constant de protection de l'environnement



LES ORIENTATIONS

BONIFIER, TRANSFORMER, REQUALIFIER LES IMMEUBLES ET LIEUX EXISTANTS

- a) En créant une présence culturelle significative dans le Quartier du citoyen.
 - b) En demandant que soit réservé, pour toutes les constructions ou les rénovations sur l'ensemble du territoire, 1% du budget pour y intégrer une œuvre d'art.
 - c) En favorisant les performances éphémères dans les lieux publics, les parcs et les lieux inusités sur le territoire.
 - d) En préservant le patrimoine bâti au cœur du village.
-

FAVORISER LA PRISE EN CHARGE PAR LES ARTISTES DE L'ESPACE PUBLIC

- a) En faisant en sorte que la Municipalité facilite la réalisation des projets proposés par les artistes.
 - b) En encourageant l'émergence et la mise en place d'organismes culturels.
-

DÉVELOPPER OU CRÉER DES ESPACES COMMUNAUTAIRES POUR CRÉER ET PARTAGER AVEC DES PAIRS ET LE GRAND PUBLIC

- a) En intégrant, sous toutes formes d'art, la diversité culturelle dans les lieux publics.
 - b) En rendant disponible à la communauté un ou des lieux de création et de diffusion.
-

AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE À LA COMMUNAUTÉ PAR LA MISE EN PLACE DE LIEUX DE DIFFUSION

- a) En développant un partenariat entre les artistes, la Municipalité et les institutions publiques et privées.
- b) En maximisant les communications entre les réalisations des artistes et la collectivité.
- c) En mettant en valeur les lieux de diffusion artistiques actuels et en devenant comme par exemple le Quartier du citoyen.
- d) En mettant en place des lieux de diffusion appropriés aux besoins exprimés.

COLLABORER

pour mieux rayonner



RASSEMBLER

pour mieux créer



LES ENJEUX

ÉLOIGNER

les inégalités sociales
par la culture



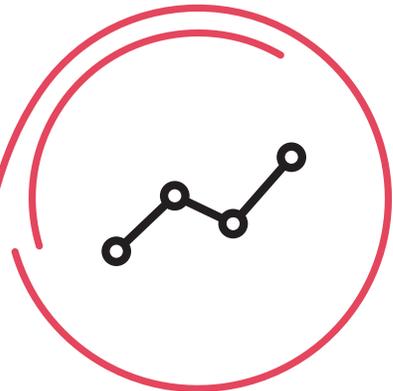
CONSERVER

et mettre en valeur notre
richesse multiculturelle



ASSOCIER

nature et culture



RELIER

pour se souvenir

5.0

LES OBJECTIFS À ATTEINDRE



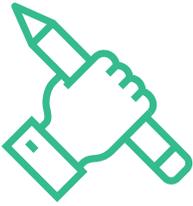
Maximiser la découverte et l'accès aux arts et à la culture à l'ensemble de la population.



Installer une présence éminente des arts dans multiples lieux urbains et naturels sur le territoire de Rawdon.



Reconnaître et faire reconnaître Rawdon comme étant une municipalité à destination culturelle.



AXE D'INTERVENTION 1

Développer et soutenir un partenariat entre les artistes, les institutions et la collectivité.

ACTION 1.1

Soutenir les rencontres et les échanges entre artistes, artisans, organismes culturels, diffuseurs et autres travailleurs culturels.

ACTION 1.2

Réaliser des activités culturelles avec les artistes et artisans locaux.



AXE D'INTERVENTION 2

Soutenir et encourager les pratiques et le développement de lieux artistiques.

ACTION 2.1

Développer des lieux et des partenariats pour la pratique culturelle.

ACTION 2.2

Encourager la création et le rayonnement d'organisations culturelles, au sein de la communauté rawdonnoise.

ACTION 2.3

Mettre en valeur les artistes et artisans rawdonnois, Lanaudois et d'ailleurs dans les lieux publics de la municipalité.

ACTION 2.4

Promouvoir les espaces verts de Rawdon pour leur valeur culturelle.



AXE D'INTERVENTION 3

Mettre en valeur le patrimoine culturel de Rawdon qui est constitué de groupes, de personnes, de lieux et d'événements historiques, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.

ACTION 3.1

Réaliser un inventaire et mettre en valeur le patrimoine culturel distinctif de Rawdon.

ACTION 3.2

Élaborer et promouvoir un circuit des attraits patrimoniaux de Rawdon.

ACTION 3.3

Sensibiliser les jeunes à leur histoire et à leur patrimoine.



